

DEMANDE D'AUDIENCE VIRTUELLE

INFORMATIONS OBLIGATOIRES :

Nom du défendeur :	
# Téléphone :	
Courriel :	

No constat d'infraction :	
No cause :	
Date et heure prévue de l'audience :	

RAISON(S) DE LA DEMANDE D'AUDIENCE VIRTUELLE

***Toute personne peut faire une demande d'audience virtuelle**

Toute demande d'audience virtuelle DOIT être reçue **DIX (10) JOURS JURIDIQUES FRANCS AVANT LA DATE D'AUDIENCE**. Vous serez avisé par courriel si le Tribunal autorise ou non votre demande. Si le Tribunal la refuse, vous devrez vous présenter au tribunal la journée de l'audition.

Votre demande DOIT être transmise par l'un des moyens mentionnés ici-bas.

- Par la poste : 29, rue Fabre à Salaberry-de-Valleyfield (Québec) J6S 4K5
- Par télécopieur: 450-370-4868
- Par courriel: cour@ville.valleyfield.qc.ca

TOUTE DEMANDE INCOMPLÈTE OU HORS DÉLAI NE SERA PAS TRAITÉE

Si le Tribunal accepte votre demande, toutes les informations pertinentes vous seront transmises par courriel. Afin de pouvoir bénéficier du droit de procéder à votre audience à distance par visioconférence, vous devrez impérativement suivre les consignes. À défaut, prendre note qu'il ne vous sera pas permis de procéder à distance et que votre présence sera obligatoire en salle de Cour pour votre dossier.

COUR MUNICIPALE

29, rue Fabre, Salaberry-de-Valleyfield (Québec) J6S 4K5
Téléphone : 450 370-4810 – Télécopieur : 450 370-4868
Internet : www.ville.valleyfield.qc.ca – courriel : cour@ville.valleyfield.qc.ca